

2 FÉVRIER 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 2 février 2009 à 19h15, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présente : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du Conseil.

225, rue Bessette (dérogation mineure, remises)

Madame la mairesse Suzanne Boulais explique la demande de dérogation mineure relative à la construction de deux (2) remises ayant une superficie de 27,5 mètres carrés chacune au 225, rue Bessette (lot 294-1) et demande aux personnes présentes dans la salle si elles ont des questions, commentaires ou objections.

Les personnes présentes dans la salle n'ont ni question, ni commentaire, ni objection à formuler au sujet de cette demande.

2009-02-4933

225, rue Bessette (dérogation mineure, remises)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de deux (2) remises ayant une superficie de 27,5 mètres carrés chacune au 225, rue Bessette;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone résidentielle R-15, selon le plan de zonage de la Municipalité (lot 294-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire);

Considérant que la superficie maximale d'une remise prévue à l'article 75 du règlement de zonage est de 20 mètres carrés;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No U2009-01-869);

Considérant que les membres du Conseil estiment que la demande présentée répond aux critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure;

Considérant qu'un avis a été publié conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

2 FÉVRIER 2009

- D'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser la construction de deux (2) remises ayant une superficie de 27,5 mètres carrés chacune au 225, rue Bessette, telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et qu'il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 2 février 2009 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présents : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal.

2009-02-4934

ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour proposé, avec les ajouts suivants :
 - 8.1 Appel d'offres pour la réalisation des travaux
 - 15.7 Inspection municipale : GIAM

Avec la mention « Varia ouvert ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4935

PROCÈS-VERBAL: 12 JANVIER 2009

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009.

Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

2 FÉVRIER 2009

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009, dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉGLEMENTATION

Règlement numéro 2009-180 (chemins – nuisances)

Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro 2009-180 concernant les nuisances sur la place publique. Une recherche sera effectuée pour savoir si ce genre de règlement est en vigueur dans les municipalités semblables à Mont-Saint-Grégoire.

DEMANDES AU CONSEIL

118, chemin du Sous-Bois : clôture endommagée

Les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 26 décembre 2008 du propriétaire du 118, chemin du Sous-Bois, expliquant qu'au cours de l'hiver 2007-2008, l'entrepreneur en déneigement de la Municipalité a endommagé sa clôture.

Les membres du Conseil sont informés que l'entrepreneur en déneigement, B. Frégeau & Fils inc., fera une visite des lieux au printemps pour constater les faits et s'entendre avec le propriétaire.

URBANISME

Rapport des permis

Le rapport des permis pour la période du 1^{er} au 27 janvier 2009 est déposé.

Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2009 est déposé.

Lots 75-P, 75-2-P, 89-P, 90-P (C.P.T.A.O., aliénation, lotissement et utilisation à une autre fin que l'agriculture)

La résolution 11600-09 de la MRC du Haut-Richelieu confirmant que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 75-P, 75-2-P, 89-P, 90-P du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement, est déposée (Pont de la Route 104, ruisseau Hazen).

Règlements d'urbanisme : contrat

Les membres du Conseil désirent mettre fin au contrat de Philippe Meunier relatif aux règlements d'urbanisme. Le dossier est reporté à une séance ultérieure, la Municipalité étant en attente d'une offre de services de la firme Gestim inc.

2 FÉVRIER 2009

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Rapport d'exploitation

Le rapport d'exploitation concernant l'usine de traitement des eaux usées (affluent et effluent) pour le mois de janvier 2009 est déposé.

2009-02-4936

Détecteur d'oxygène dissous : achat

Considérant qu'un appareil pour mesurer l'oxygène dissous est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées utilisant le nouveau procédé SMBR;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'autoriser l'achat d'un détecteur d'oxygène dissous modèle HQ40D pour un montant de 2 537,05 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- De prendre à même le surplus accumulé affecté à l'usine - entretien du réseau, les sommes nécessaires pour acquitter la facture relative audit achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4937

Rampe de sécurité

Considérant qu'une rampe de sécurité a été installée autour du bassin primaire de l'usine de traitement des eaux usées au coût de 225,76 \$ incluant toutes les taxes applicables;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'entériner l'installation et la dépense concernant ladite rampe;
- De prendre les sommes nécessaires à même les montants prévus au règlement d'emprunt numéro 2007-170 relatif aux travaux de réfection de l'usine de traitement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)

La lettre datée du 20 janvier 2009 de la Société québécoise d'assainissement des eaux confirmant les données financières au 31 décembre 2008 est déposée.

RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins

2009-02-4938

Appel d'offres pour la réalisation des travaux

Considérant le règlement numéro 2008-173 décrétant une dépense de 2 181 065 \$ et un emprunt de 1 656 065 \$ pour l'implantation d'un réseau d'égout domestique à faible diamètre dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins;

2 FÉVRIER 2009

Considérant que la firme Le Groupe Poly-Tech inc. est responsable, entre autre, de la préparation des documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux (réf. résolution No 2008-09-4800);

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser la préparation des documents d'appel d'offres;
- D'autoriser la parution de l'appel d'offres, conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INSPECTION MUNICIPALE

Rapport des permis

Le rapport des permis (brûlage, ponceaux et ventes de garage) pour la période du 1^{er} au 27 janvier 2009 est déposé.

2009-02-4939

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture : nomination

Considérant que toute municipalité peut nommer avant le 1^{er} mai de chaque année un inspecteur chargé de l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* en ce qui concerne la destruction des mauvaises herbes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De nommer Monsieur Michel Brodeur à titre d'inspecteur chargé de l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ruisseau Hood, branche 3

L'avis de convocation de BMI experts-conseils inc. concernant une réunion d'information qui se tiendra le 5 février 2009 à 19h00 au Centre des aînés est déposé.

VOIRIE

2009-02-4940

Rapiéçage mécanisé 2009 : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de rapiéçage mécanisé;

Considérant que les sommes nécessaires pour l'appel d'offres public sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de rapiéçage mécanisé 2009;
- D'autoriser la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres par l'inspecteur municipal;

2 FÉVRIER 2009

- D'autoriser la parution de l'appel d'offres, conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4941 Marquage de chaussées 2009 : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour le marquage de chaussées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de marquage de chaussées 2009;
- D'autoriser la préparation du devis desdits travaux;
- De transmettre les documents d'appel d'offres à Dura-Lignes inc., à Lignco Sigma inc., à Profilco inc. ainsi qu'à Gestion Pro-Ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4942 Rechargement des accotements 2009 : appel d'offres

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désire réaliser des travaux de rechargement des accotements;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de rechargement des accotements;
- D'autoriser la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres;
- De transmettre les documents d'appel d'offres à P. Baillargeon Ltée, à Carrière Bernier Ltée, à Civ-Bec inc, à Pavage Daudi Ltée ainsi qu'à B. Frégeau & Fils inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4943 Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2009 : contrat

Considérant que les membres du Conseil désirent donner un contrat pour la réalisation des travaux de fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant que, dans son offre de service datée du 29 janvier 2009, André Paris inc. offre de réaliser les travaux pour un montant forfaitaire de 11 960 \$ plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées;
- D'accorder le contrat pour le fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2009 à André Paris inc., pour un montant forfaitaire de 11 960 \$ plus taxes;

2 FÉVRIER 2009

- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4944 **Nettoyage de regards 2009**

Considérant que les membres du Conseil désirent réaliser des travaux de nettoyage de certains regards au cours de l'année 2009;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de nettoyage de regards;
- D'autoriser une dépense pour un montant maximum de 2 000 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4945 **Balayage des rues 2009**

Considérant que les membres du Conseil désirent réaliser des travaux de balayage des rues, et ce, dans le secteur de l'ancien Village où l'on retrouve des trottoirs;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De décréter la réalisation des travaux de balayage des rues;
- D'autoriser une dépense pour un montant maximum de 1 200 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4946 **Véhicule municipal : achat**

Considérant que les membres du Conseil désirent faire l'acquisition d'un véhicule municipal;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'autoriser la préparation du devis ainsi que des documents d'appel d'offres pour l'achat d'un véhicule municipal;
- De transmettre les documents d'appel d'offres aux concessionnaires automobiles suivants :
 - Le Trianon Automobile (Granby)
 - Formule Ford Inc. (Granby)
 - Jacques Olivier Ford Inc. (Saint-Hubert)
 - Actuel Pontiac Buick Cadillac inc. (Saint-Hubert)

2 FÉVRIER 2009

- Déry Toyota (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Dupont Ford Ltée (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Rondeau Pontiac Buick Cadillac (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Racine Chevrolet Ltée (Saint-Jean-sur-Richelieu)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

2009-02-4947

Programme Emplois d'été Canada 2009

Considérant que le Conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un étudiant en tant qu'horticulteur pour la saison estivale 2009;

Considérant que le Gouvernement du Canada, par le biais de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, offre le programme Emplois d'été Canada pour aider financièrement à l'embauche d'étudiants durant l'été;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2009;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser la présentation d'une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2009;
- D'accepter la responsabilité du projet du programme Emplois d'été Canada 2009;
- Que Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, soit autorisée au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada;
- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Dons d'arbres 2009

Les membres du Conseil demandent qu'une demande soit transmise à la député, Madame Marie Bouillé, concernant la distribution gratuite d'arbres aux contribuables au printemps 2009.

LOISIRS FRÈRE-ANDRÉ INC.

Carnaval

Les membres du Conseil sont informés que les Loisirs Frère-André inc. organisent un carnaval d'hiver qui se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2009 à Mont-Saint-Grégoire.

2 FÉVRIER 2009

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Formulaires de requête (plainte)

La lettre datée du 14 janvier 2009 de la Sûreté du Québec concernant les formulaires de requête (plainte) des citoyens est déposée.

Mesures de prévention pour éviter le cambriolage

Un document reçu le 22 janvier 2009 du Comité de sécurité publique de la M.R.C. du Haut-Richelieu concernant certaines mesures de prévention à appliquer pour éviter le cambriolage est déposé.

M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

Procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la M.R.C. du Haut-Richelieu tenue le 10 décembre 2008 ainsi que des modifications à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2008 et aux procès-verbaux du Comité administratif des 17 novembre et 2 décembre 2008 sont déposés.

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville

Les rapports du Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville pour les interventions effectuées les 9 (2), 11 et 23 décembre 2008 sont déposés.

2009-02-4948

COMPTES

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes payés et à payer de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et sont informés des comptes à ajouter;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 96 706,27 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Immeubles municipaux : évaluation 2009

Les membres du Conseil ont reçu copie d'un tableau comparatif des évaluations des immeubles municipaux pour les années 2008 et 2009.

Exploitations agricoles enregistrées (EAE) : nouveau rôle

Les membres du Conseil sont informés que la valeur résidentielle inscrite dans la répartition fiscale des exploitations agricoles a énormément augmentée au rôle 2009 par rapport à la valeur de 2008.

2 FÉVRIER 2009

Un message concernant le rôle d'évaluation 2009 sera inclus avec le compte de taxes.

2009-02-4949 Internet : vente d'antennes aux citoyens d'autres municipalités

Considérant que des citoyens d'autres municipalités désirent se procurer des antennes pour avoir accès à Internet Haut-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser la vente d'antennes aux citoyens d'autres municipalités avec des frais additionnels de 15 \$ par antenne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4950 Fauchage des terrains municipaux 2009-2010-2011

Considérant que l'entrepreneur Entretien Diamant Vert offre ses services pour le fauchage des terrains municipaux pour les saisons 2009, 2010 et 2011 pour un montant annuel de 3 030 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour le fauchage des terrains municipaux à Entretien Diamant Vert pour les saisons 2009, 2010 et 2011 pour un montant total de 9 090 \$ plus taxes, soit un montant annuel de 3 030 \$ plus taxes;
- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mosaïque photographique du Conseil municipal

Des soumissions seront demandées pour la réalisation d'une mosaïque photographique du Conseil municipal à différents photographes de la région.

Assurances municipales 2009

La lettre datée du 28 janvier 2009 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant le renouvellement de la police d'assurances municipales pour l'année 2009 ainsi que les documents y afférents sont déposés.

2009-02-4951 Inspection municipale : GIAM

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a reçu de la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, une demande de paiement de GIAM (Le Groupe d'Intervention en Affaires Municipales) pour une facture datée du 7 février 2006 au montant de 1 052,48 \$ incluant les taxes;

Considérant que la Municipalité peut soumettre le litige au Service de médiation de la Division des petites créances;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

2 FÉVRIER 2009

- De demander que le litige soit soumis au Service de médiation de la Division des petites créances;
- D'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière de représenter la Municipalité dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au bureau municipal depuis la séance ordinaire du 12 janvier 2009 est déposée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2009-02-4952

LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2009

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 9 février 2009 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présente : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil sont informés, qu'étant donné que tous sont présents, des points seront ajoutés à l'avis de convocation transmis.

2 FÉVRIER 2009

RÉGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 2009-181-01 (taxation 2009)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Bernard Duchesne que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 2009-181 concernant la taxation 2009.

URBANISME

2009-02-4953

Règlements d'urbanisme : contrat Gestim

Considérant que le Conseil désire donner un contrat à une nouvelle firme pour finaliser la révision des règlements d'urbanisme;

Considérant l'offre datée du 6 février 2009 de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (Gestim) comprenant la révision de la réglementation, la rédaction des documents nécessaires à l'entrée en vigueur des règlements et le support technique téléphonique d'un (1) an;

Considérant que l'offre inclue la présence d'une personne ressource lors de l'assemblée de consultation publique;

Considérant qu'il est possible que cette assemblée ne soit pas nécessaire;

Considérant les sommes prévues au budget 2009 pour les services en urbanisme;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'accorder un contrat pour finaliser la révision des règlements d'urbanisme à la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc., selon sa soumission datée du 6 février 2009, pour un montant maximum de 5 050 \$ plus taxes;
- De demander un crédit à la firme advenant le cas où une assemblée de consultation publique ne serait pas nécessaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4954

Règlements d'urbanisme : contrats Philippe Meunier

Considérant qu'en octobre 2006, la Municipalité octroyait un contrat relatif à la révision des règlements d'urbanisme à Monsieur Philippe Meunier pour un montant de 13 000 \$ plus taxes (réf. résolution No 2006-10-4245);

Considérant qu'en juin 2007, un deuxième contrat lui a été accordé pour la finalisation de la cartographie numérique des plans de zonage et du plan d'urbanisme, le tout, pour un montant de 800 \$ plus taxes (réf. résolution No 2007-06-4426);

Considérant qu'à ce jour, les règlements d'urbanisme ne sont pas encore entrés en vigueur;

Considérant que plusieurs versions de règlements ont été déposées à la Municipalité pour vérification;

Considérant le temps et l'énergie déployés pour vérifier chacune des versions;

2 FÉVRIER 2009

Considérant que dans les dernières versions déposées on constate encore des erreurs mineures et majeures;

Considérant que l'aménagiste de la MRC du Haut-Richelieu a examiné les dernières versions déposées et qu'encore plusieurs aspects doivent être modifiés pour obtenir le certificat de conformité;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il a été tolérant et a donné toutes les chances nécessaires à Monsieur Meunier pour produire des documents complets et conformes;

Considérant les sommes déjà versées pour la réalisation des contrats;

Considérant l'offre datée du 30 janvier 2009 de Monsieur Philippe Meunier pour mettre fin aux contrats;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'offrir la somme de 1 500 \$ plus taxes à Monsieur Philippe Meunier pour mettre fin aux contrats le liant à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins

2009-02-4955

Demande d'autorisation : responsabilité de l'entretien des fosses septiques

Considérant que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) étudie présentement la demande d'autorisation pour l'implantation d'un réseau d'égout domestique à faible diamètre dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins;

Considérant que le MDDEP demande une confirmation à l'effet que la Municipalité est responsable de l'entretien des fosses septiques;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu:

- Que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage envers le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à prendre en charge l'entretien des fosses septiques des immeubles qui seront desservis par le réseau d'égout domestique à faible diamètre dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-02-4956

Inspection municipale : GIAM

Considérant que par sa résolution numéro 2009-02-4951 la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire demande que le litige avec la firme GIAM soit soumis au Service de médiation de la Division des petites créances;

Considérant que depuis l'adoption de ladite résolution, la Municipalité a obtenu plus d'informations concernant les démarches à suivre dans ce dossier;

Considérant que la demande de paiement inclue personnellement Madame Suzanne Boulais, mairesse;

2 FÉVRIER 2009

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De rescinder la résolution numéro 2009-02-4951;
- De déposer au greffe de la Division des petites créances une contestation conjointe (Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et Madame Suzanne Boulais);
- D'autoriser l'émission d'un chèque de 132 \$ à l'ordre de la ministre des Finances du Québec en guise de paiement des frais;
- De demander le renvoi pour que la cause soit entendue devant la Division des petites créances du district judiciaire d'Iberville;
- D'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité dans ce dossier;
- De prendre à même les surplus accumulés non affectés, les sommes nécessaires aux frais afférents à cette cause.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4957

Secrétaire à la direction générale: engagement

Considérant les candidatures reçues pour combler le poste de secrétaire à la direction générale;

Considérant que Madame Hélène Gauvin occupe le poste de façon temporaire (à l'essai) depuis le 26 janvier 2009;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désire engager Madame Hélène Gauvin à titre de secrétaire à la direction générale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'engager Madame Hélène Gauvin pour un poste permanent à temps plein, 35 heures par semaine à titre de secrétaire à la direction générale ;
- De modifier le document intitulé « Conditions de travail des officiers et employés municipaux » pour y inscrire les conditions reliées à l'emploi de Madame Gauvin ;
- D'autoriser Madame Gauvin à prendre, à ses frais, les jours de vacances nécessaires pour totaliser un maximum de trois (3) semaines par année ;
- Que la présente résolution remplace toutes les résolutions adoptées antérieurement relativement à la nomination d'une secrétaire à la direction générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4958

Archives : engagement

Considérant qu'il est nécessaire de voir à la destruction des documents, conformément au calendrier de conservation présentement en vigueur, pour récupérer de l'espace dans la voûte;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

2 FÉVRIER 2009

- De prolonger l'engagement de Madame Irène King pour un bloc de 50 heures pour la gestion des archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

VOIRIE

2009-02-4959

Entretien d'hiver des trottoirs : émondage d'arbres

Considérant que l'entrepreneur en déneigement a avisé la Municipalité qu'il ne peut adéquatement faire l'entretien des trottoirs car les branches de certains arbres nuisent au passage de la machinerie utilisée à cette fin;

Considérant qu'après avoir obtenu l'autorisation de la majorité des propriétaires des arbres concernés, l'inspecteur municipal a procédé à l'émondage de quelques arbres;

Considérant que le propriétaire du 100, rue Bessette n'a pu être rejoint, qu'il n'a pas autorisé l'émondage de son arbre et qu'il réclame les frais pour la taille de correction de son arbre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'autoriser la taille de correction de l'arbre situé au 100, rue Bessette pour un montant maximum de 250 \$ plus taxes ;
- D'aviser le propriétaire que la Municipalité se chargera de donner le contrat pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2009-02-4960

Chambre de commerce du Haut-Richelieu : Gala de l'Excellence 2009

Considérant que le Gala de l'Excellence 2009 de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu aura lieu le 24 avril 2009 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 197,53 \$ (175 \$ plus taxes) à la Chambre de commerce du Haut-Richelieu pour l'achat d'un billet pour Madame Suzanne Boulais, mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et qu'il n'y a personne dans la salle, la séance extraordinaire est levée.

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière